

## Séance du Conseil municipal du 27 juin 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 21 juin 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 9 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 18 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
	COUVRAT		SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		
HODZIC			MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

### 9 Membres absents excusés :

GARABED	DONZELOT	EYNARD	GIRIN
DELORME	MICHAUX	SOUGH	MANTOUX
RIVET			

### 9 Pouvoirs :

GARABED	Donne pouvoir à	COMMUN
DONZELOT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
DELORME	Donne pouvoir à	MARIE-BROUILLY
MICHAUX	Donne pouvoir à	MOULARD
SOUGH	Donne pouvoir à	DOUCET
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

## Délibération n°20240627-002 / 7.1.4 Tarifs des services publics

### Actualisation des tarifs communaux – Concessions funéraires

Vu l'avis de la commission du lundi 10 juin 2024,

Il est proposé l'augmentation des tarifs communaux – concessions funéraires comme suit :

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> Août 2023	Tarifs proposés au 1 <sup>er</sup> Août 2024
Concessions temporaires	Gratuité	Gratuité
Concessions trentenaires simples	230	275
Concessions trentenaires doubles	460	550
Caveau		A supprimer car n'existeront plus
Colombarium	Pas de changement pour les cases	
Achat Caverne 15 ans	540	550
Achat Caverne 30 ans	1080	1100
Renouvellement case dans pilier	Pas de changement pour les cases	
Renouvellement Caverne 15 ans	540	550
Renouvellement Caverne 30 ans	1080	1100

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'actualisation des tarifs communaux telle que présentée ; d'autoriser la modification du tableau des tarifs communaux en tenant compte des tarifs votés et de dire que cette actualisation entrera en vigueur le 1er août 2024.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 9 pouvoirs) décide :**

- **d'approuver l'actualisation des tarifs communaux telle que présentée ;**
- **d'autoriser la modification du tableau des tarifs communaux en tenant compte des tarifs votés**
- **de dire que cette actualisation entrera en vigueur le 1er août 2024.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

  
Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**

Le secrétaire de séance,  
**Patrice COUVRAT**